

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2025

SEANCE TENUE A LA SALLE DE REUNION MONTPENSIER

AVENUE RAYMOND SARBACH 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Date de la convocation : 18/02/2025

Nombre de délégués élus : 25

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de délégués votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle de Réunion Montpensier à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

Délégués titulaires votants :

Laurent COMTET	Jean-Michel LUX
Martial TRINQUE	Jean Marc GIMARET
Pascal CURNILLON	Michel GADIOLET
Gille DUBOST	Ludovic LOREAU
Frédéric ORGERET	Stéphane MELINON
Roland DE ROBIN DE BARBENTANE	Nicolas DI NUCCI

Etaient également présents, Mesdames et Messieurs les délégués suppléants qui participeront avec voix délibérative au vote du conseil syndical dès lors que des titulaires sont absents.

Délégués suppléants avec voix délibérative :

Pascal MIDONNET	Jean-Marc LOURENCO
-----------------	--------------------

Etaient également présents : Yannick BOISSIEUX (animateur eau et aménagement du territoire), Claire PLANCHET (gestionnaire administrative et financière).

Etaient excusés : Gaëlle LABALME, Jacques VERT, Richard LABALME, Didier REY, Benoit PEIGNE, Christiane CURNILLON, Denis PROST, Laurent PERRADIN, Christian GOIFFON, Gérard MAURE, Philippe PAILLASSON, Jean-Michel GAUTHIER, Philippe GOURDIN, Jean-Philippe BEROUD, Daniel MICHEL, Benoit JULIAT, Valérie BREVET, Renaud DUMAY, Pierre GONNARD

Secrétaire de Séance : Gille DUBOST

Début de la réunion : 20H10

Ordre du jour :

- 1- Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Délibération : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2024
- 3- Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025
- 4- Délibération : Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget
- 5- Point sur l'hydrologie
- 6- Retour sur les décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre des délégations
- 7- Informations diverses

M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat Des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, ouvre la séance en remerciant les délégués pour leur présence.

A la demande du Président, Claire PLANCHET procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 14 votants, le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Il précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance au sein du Conseil.

Monsieur le Président propose à M. DUBOST d'être le secrétaire de séance.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'au début de chaque séance, un ou plusieurs secrétaires de séance doit être nommé par l'assemblée délibérante pour rédiger le procès-verbal ou le faire transcrire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

NOMME Monsieur Gilles DUBOST secrétaire de séance

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2024

Monsieur LUX rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical du 11 décembre 2024 a été joint à la convocation du comité syndical du 26 février 2025. Il demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant apportée, il porte aux voix ce dernier.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.5711-1, L.2121-26 et L.5211-40-2 ;

Vu l'article 1 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 a été adressé par courriel aux membres du Comité Syndical en même temps que la convocation ;

Considérant qu'après lecture dudit procès-verbal, aucune observation n'a été formulée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE sans observation le procès-verbal de la séance du Comité Syndical qui s'est tenue le mercredi 11 décembre 2024 à Châtillon sur Chalaronne ;

AUTORISE le Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

3 – DELIBERATION – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit servir avant tout à présenter les dépenses et les recettes prévisionnelles du budget à venir dans les grandes masses, anticiper le recours à l'emprunt le cas échéant, à proposer éventuellement le recrutement de nouveaux agents et enfin à proposer des montants de cotisations. Ce débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote. Il s'agit juste d'acter qu'il a bien eu lieu.

1. - Présentation des résultats 2024 :

Le Président explique que le budget 2025 repose sur les résultats de l'exécution du budget 2024. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'achèvent avec un résultat positif de 89 377.20 € pour la première et de 49 080.95 € pour la seconde, sans les restes à réaliser.

Le Président précise que le résultat de l'année 2024 est donc bénéficiaire de 138 458.15 €.

La reprise des résultats antérieurs permet de présenter les résultats cumulés suivants :

- 226 543.04 € en fonctionnement,
- - 39 921.49 € en investissement.

Il rajoute que les restes à réaliser génèrent donc un besoin (déficit) de 17 029.56 €.

Les résultats suivants seront à affecter sur le budget 2024 :

- - 56 951.05 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement issu des restes à réaliser,
- 169 591.99 € en report de fonctionnement au compte 002.

2. - Propositions de budget pour le fonctionnement - dépenses

Le Président laisse la parole à Yannick afin de présenter le DOB 2025.

Dépenses à caractère général :

Yannick rappelle que, comme chaque année, il est proposé de prévoir des enveloppes en fonctionnement pour les travaux ponctuels d'entretien pour un montant prévisionnel de 23 000 €. Il s'agit :

- Des frais d'entretien des bassins de lutte contre les inondations (Chaleins, St Didier et Messimy),
- Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcles dans les traversées des bourgs suite à des crues, tempêtes...

- Des frais de maintenance et d'entretien de l'automate du barrage de Tallard et des limnimètres (mesures automatisées des hauteurs d'eau à St Etienne sur Chalaronne et à Guéreins).

Pour ce qui relève de la communication, il est prévu :

- La réalisation du rapport d'activités 2024,
- La réalisation d'animations scolaires à destination des classes de primaire pour environ 6 500.00 € pour l'année scolaire 2024/2025,
- La mise en place d'un projet de participation citoyenne avec des animations grand-public et la réalisation de films et de tutoriels pour engager la population à participer à la réflexion suivante : « Quelle rivière demain sur notre territoire compte tenu du changement climatique ? » à hauteur de 7 500.00 €.

Il est prévu également au chapitre 11 :

- L'adhésion à l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne pour la mise en réseau des gestionnaires de milieux aquatiques, l'accès à des formations et des journées d'échanges techniques pour le personnel du syndicat et les élus,
- Pour les agriculteurs engagés en MAEC d'éventuels petits reste à charge pour les formations obligatoires associées aux contrats et réalisées par ACSEL Conseil Elevage en partenariat avec le SM Veyle Vivante et la CC de la Dombes (formations financées en grande partie par le fond Vivéa).

Par ailleurs, il est prévu cette année un changement de la manière de procéder avec suppression progressive de la machine à affranchir et passage à des timbres pour maîtriser les coûts, une remise en concurrence de Saines Euroclean (ménage des locaux), formation sur COSOLUCE pour Claire (Ambre, Parme et Ivoire), l'achat d'un nouveau téléphone pour Yannick (l'ancien étant défectueux), l'achat d'une barre de son pour les visio-conférences.

Dépenses de personnel :

Yannick présente succinctement les mouvements du personnel (départ de Vincent BEL depuis le 7 février) et explique que la baisse de la masse salariale est due à l'arrêt maladie d'Alice qui est en demi-traitement sur l'année 2024, ainsi que l'absence de gestionnaire administratif et financier depuis le départ de Marie en Août 2024.

La part des charges de personnel va plutôt rester stable cette année : Claire est embauchée à temps plein alors que Marie était à 80%, le remplacement de Vincent met plus de temps que prévu car Corentin CLINET que nous avons retenu à la base pour le poste s'est désisté au dernier moment. Le processus de recrutement est donc à relancer, ce qui réduit les dépenses sur le poste de technicien sur l'année 2025. La demande de placement en congés longue maladie d'Alice pourrait par ailleurs être acceptée, ce qui implique une régularisation de son salaire sur l'année 2024 en demi traitement à plein traitement.

Pour Alice, M. Comtet valide le fait qu'il est plus sage de prévoir la situation financière la plus défavorable pour le syndicat.

Globalement, les dépenses de personnel sont estimées en prenant en compte les avancements réglementaires des 2 agents titulaires en poste (Alice et Yannick).

Les agents ne disposent pas d'avantages en nature mais le SRDCBS cotise au CNAS (Comité National des Actions Sociales) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents suite à une loi votée en 2007. L'ensemble des agents du syndicat perçoit le RIFSEEP. Le budget prévoit également comme l'an dernier une participation employeur pour la prévoyance à hauteur de 30 euros pour 2/3 des agents. Cette participation est en partie soumise aux cotisations salariales.

Le poids des emprunts

A ce jour, le SRDCBS doit assurer le remboursement d'un emprunt. Comme indiqué sur le tableau, l'emprunt court au plus tard jusqu'à 2035. Le montant prévisionnel des remboursements prévus en 2025 est de 17 437,13€ capital et intérêts cumulés. L'emprunt réalisé pour la construction des bassins de

Chaleins étant un emprunt à taux variable, l'annuité de ce dernier est supérieure à celle de l'an dernier. Le syndicat fait actuellement des demandes auprès de plusieurs banques (Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne des Alpes) pour étudier son rachat et aboutir à un emprunt à taux fixe.

Signataire	Travaux	Emprunt en €	Annuité 2025	Intérêts 2025	Dernières annuités
SIAH	Bassin Chaleins	300 000,00 €	12 348,77 €	5 088,36€	2035
	TOTAL	300 000,00 €	12 348,77€	5 088,36€	

M. Lux regrette que les discussions engagées avec la Caisse d'Epargne pour la transformation de l'emprunt n'aient pas pu aboutir jusqu'à ce jour.

M. Loreau précise qu'il a rendez-vous avec M. Davy demain et qu'il ne manquera pas de lui parler de la situation.

Il n'est pas prévu d'inscrire un nouvel emprunt dans le budget 2025, pour autant la gestion de la trésorerie risque d'être compliquée cette année au cours du second semestre si le syndicat réalise l'ensemble des travaux prévus : un emprunt relais court terme pourrait être nécessaire.

3.1. - Propositions de budget pour le fonctionnement - recettes

Recettes de fonctionnement :

L'an dernier, nous avons procédé à une augmentation des cotisations de nos CC membres de manière à conserver une certaine ambition dans la réalisation des travaux et à faire face aux baisses tendancielle des subventions accordées. Cette année, je vous propose une hausse sensiblement plus faible en poursuivant l'indexation du montant des cotisations sur la variation du nombre d'habitants mis à jour chaque année par l'INSEE (population légale devenue population de référence). Cette année nous vous proposons de retenir un montant global de 324 326 euros au lieu de 320 000 euros hors emprunt. Une fois le montant de l'emprunt (capital + intérêts) stabilisé, nous le transmettrons à nos 5 CC membres.

Il est à noter que les chiffres relatifs à l'emprunt sont encore provisoires et qu'ils pourraient fluctuer légèrement suite à la signature du nouveau contrat.

Les prévisions budgétaires telles qu'elles sont présentées, ont été élaborées sur la base de ce montant de cotisations.

Communautés de Communes	Cotisations 2024 hors emprunt pour mémoire	Cotisations 2024 avec emprunt pour mémoire	TOTAL Cotisations sans emprunt 2025	Emprunt (contracté par le SIAH du canton de St Trivier)	TOTAL Cotisations 2025 + Emprunt
Val de Saône Centre	142 607 €	161 312 €	143 114 €	16 394 €	159 508 €
Dombes	141 894 €	141 894 €	144 926 €		144 926 €
Dombes Saône Vallée	31 343 €	32 390 €	32 094 €	1 047 €	33 141 €

Veyle	2 818 €	2 818 €	2 831 €		2 831 €
Plaine de l'Ain	1 338 €	1 338 €	1 361 €		1 361 €
	320 000 €	339 752 €	324 326 €	17 440 €	341 767 €

Yannick explique que les recettes de subventions sont en hausse par rapport à 2025. Cependant, il est important de noter qu'on arrive au bout des derniers dossiers qui doivent être soldés et qui étaient encore financés par la Région AURA (contrat de territoire Dombes Saône) ou le programme européen Leader.

Yannick expose, pour rappel, que l'Agence ne finance aujourd'hui que le temps passé à des actions qui l'intéresse directement. Aussi elle ne subventionne pas le temps passé sur le suivi des actions comme les diagnostics des ouvrages inondation (étude sous-traitée financée mais pas le temps de travail en interne), le temps consacré à la comptabilité-gestion ou encore à l'encadrement des agents.

C'est pourquoi le syndicat essaie de diversifier nos sources de financement en candidatant au programme Life (projet multi acteurs porté par la CC de la Dombes et redéposé en septembre 2024 après un premier échec, réponse attendue dans les jours qui viennent) ou bien encore en répondant à des appels à projets de l'Agence de l'Eau ou en sollicitant d'autres financeurs comme l'Etat pour le suivi des MAEC.

3.2 - Propositions de budget pour l'investissement (dépenses et recettes) :

Présentation des restes à réaliser de l'année 2024 :

Yannick présente les restes à réaliser pour les dépenses d'investissement d'un total de 36 593.56 € :

- Etude de connaissance de l'ouvrage de MESSIMY : 1 800 € ;
- Trame turquoise (Mares) : 5 000.00 €
- Invasives 2024 : 1 700.00 €
- Acquisition de matériel (sondes de hauteur d'eau) : 8 700.00 €
- Plan de gestion de 3 Zones humides : 6 300.00€
- Seuil de la STEP (Calonne à Guéreins) : 3 500.00€
- Travaux Camping Saint Didier sur Chalaronne : 1 293.56 €
- Maîtrise d'œuvre sur les seuils : 8 300.00€

Puis il présente les restes à réaliser en recettes d'investissement d'un total de 19 564 € :

- Travaux trames turquoise (mares) : 4 100.00 €,
- Fossés T3 2021/2024 : 15 464 €

Opérations d'investissement :

Opérations concernant tous les BV pour un montant prévisionnel de 120 400 € en dépenses (D) et 63 880 € en recettes (R) :

- Matériel informatique (3 PC fixes seuls) - R,
- Travaux de restauration des fossés Birieux/Joyeux (Tranche 3) - R,
- Gestion des invasives 2024/2025- D+R
- Travaux trame turquoise (mares et haies) - D+R,
- Sondes de suivi à La Chapelle du Châtelard - D+R.

Opérations concernant le BV de la Calonne pour un montant prévisionnel 79 100 € en dépenses et 63 280 € en recettes :

- Travaux et maîtrise d'œuvre sur le seuil de la STEP à Guéreins - D+R.

Opérations concernant le BV de la Chalaronne pour un montant prévisionnel 478 500 € en dépenses et 360 935 € en recettes :

- Travaux camping St Didier / Chalaronne – D+R

M. Lux précise aux élus que l'AERMC a changé de position sur le projet de St Didier avec un taux d'aide attendu qui devrait être sensiblement plus faible que prévu. Un courrier va être envoyé au directeur de la délégation de Lyon à l'Agence.

- Recharge granulométrique de la Chalaronne à Villars les Dombes – D
- Plan de gestion des 3 ZH – D+R
- Maitrise d'œuvre sur les seuils – D+R

Opérations concernant le BV de la Mâtre pour un montant prévisionnel de 147 600€ en dépenses et 33 700 € en recettes :

- Etude de connaissance ouvrage de Messimy (Mâtre) – D+R,
- Travaux digues ouvrage de Prades (Chaleins, affluent de la Mâtre) – D.

Opérations concernant le BV de la Mâtre, Chalaronne et Calonne pour un montant prévisionnel de 18 300€ en dépenses et 53 380 € en recettes :

- Maitrise d'œuvre sur les seuils jusqu'aux AVP (Confluence Relevant/ Chalaronne et seuil STEP Guéreins) – D+R

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 912 239.44 € et se décompose de la façon suivante :

- 12 348.77 € pour le remboursement d'emprunt,
- 25 515 € de subvention d'équipement pour équilibrer les opérations sous mandat,
- Le restant pour le montant des travaux engagés et à venir.

Yannick précise que le budget d'investissement devrait être sensiblement plus élevé que l'année précédente.

Le Président précise qu'à ce stade la construction du budget n'est pas encore achevée et qu'il peut encore y avoir des éléments à discuter. Il explique qu'il présentera plus en détail les différentes opérations lors du vote du budget.

Le Président rappelle que le comité syndical doit délibérer sur le fait que le DOB a bien eu lieu.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1, L2313-1, L2313-2, L5211-36, D2312-3 et D5211-18-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du syndicat pour l'exercice 2025 annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du bureau exécutif du 23 janvier 2025,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025

Autorise le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

4 – DELIBERATION – OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Président rappelle que selon l'article L1612-1 du CGCT, les collectivités ont la possibilité d'ouvrir des crédits anticipés avant le vote du budget dans la limite des quarts des crédits ouverts en N-1 et par opération.

Afin de pouvoir émettre des bons de commandes ou signer des devis avant le vote du budget, le Président propose d'ouvrir les crédits indiqués de manière anticipée selon les montants par opération présentés dans le tableau ci-après.

Compte/Opération	Nouveaux crédits votés au BP 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	DM votées en 2024	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
Aux comptes 4581	318 365,75 €	57 417,00 €	30 000,00 €	405 782,75 €	101 445,69 €
2317 - Opération 178 - Matériel informatique	- €	0,00 €	0,00 €	- €	4 100,00 €
458138 - Opération 38 - Travaux Chalaronne St Didier	- €	0,00 €	0,00 €	- €	19 500,00 €
"Reliquat disponible"					77 845,69 €

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Considérant la nécessité de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir les engager, les liquider et les mandater

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les opérations Matériel informatique et Travaux Chalaronne St Didier,

S'ENGAGE à reprendre les crédits votés au budget primitif du syndicat ;

5 – POINT SUR L'HYDROLOGIE NAPPE DES CAILLOUTIS DE LA DOMBES

Yannick présente un point sur l'hydrologie de la nappe des cailloutis de la Dombes suite aux différents épisodes pluvieux et au niveau de différents points de suivi (centre ou périphérie de la nappe).

6 – RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

M. Lux rappelle aux membres du comité qu'ils ont reçu la liste des décisions prises depuis le comité de décembre dernier.

Aucune remarque n'est formulée sur ces dernières.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

Il est rappelé aux élus que la prochaine réunion du comité syndical pour le **vote du budget** est prévue :

Mercredi 2 avril 2025 à 20h

Salle Montpensier Chatillon sur Chalaronne

Ce comité se déroulera uniquement en présentiel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Comtet rappelle au syndicat que certains secteurs le long de la Chalaronne pourraient faire l'objet d'interventions. Yannick indique que ces secteurs ont bien été identifiés pour de futurs travaux au titre de la continuité écologique ou de la lutte contre les espèces invasives. Les investigations ne sont pas allées plus loin pour l'heure faute de temps.

Yannick indique également aux élus qu'en attendant de recruter le successeur de Vincent, sa ligne téléphonique est toujours active et qu'il a intégré cette seconde carte SIM dans son téléphone.

M. Lux remercie à nouveau tous les membres pour leur présence.

La séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance, Gilles DUBOST	Le Président, Jean-Michel LUX 
--	---